

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire du jeudi 4 avril 2024

Convocation

Date : 22/03/2024
 Affichée et mise en ligne
 le : 22/03/2024

Délibération n°

20-CC040424

Nombre de Membres :

- En exercice : 44
- Présents : 32
- Pouvoirs : 10
- Votants : 42
- Absents : 2

Résultats :

- Pour : 37
- Contre : 0
- Abstention : 5
- Ne prennent pas part au vote : 0

Liste des délibérations

Affichée 05/04/2024

Mise en ligne le :

05/04/2024

Délibération mise en ligne
 sur le site internet de la
 CCSSO le : 19 AVR. 2024

VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENTS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 4 avril 2024, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à Mairie de Chamant - 1 rue de l'Aunette - Salle du Conseil Municipal - 60300 Chamant sous la présidence de Monsieur Guillaume MARÉCHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le vendredi 22 mars 2024, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président de séance : Monsieur Guillaume MARÉCHAL

Secrétaire de séance : Madame Elisabeth SIBILLE

Siégeaient au Conseil Communautaire :

- | | |
|-----------------------------------|--|
| Monsieur ACCIAI Maxime | Monsieur LEFEVRE Sylvain |
| Madame AURAY JAUNET Christel | Monsieur LESAGE William |
| Madame BALOSSIÉ Françoise | Madame LOISELEUR Pascale |
| Monsieur BARON Jean-Marc | Madame LUDMANN Véronique |
| Monsieur BATTAGLIA Alain | Monsieur MARÉCHAL Guillaume |
| Madame BENOIST Magalie | Madame MARTIN Emilie |
| Monsieur BLOT Laurent | Monsieur MÉLIQUE Jacky |
| Monsieur BOUFFLET Pierre | Madame MIFSUD Florence |
| Monsieur CHARRIER Philippe | Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre |
| Monsieur de la BEDOYERE Jean-Marc | Monsieur NOCTON Laurent |
| Monsieur DUMOULIN François | Monsieur PATRIA Alexis |
| Monsieur FROMENT Daniel | Madame PRUVOST BITAR Véronique |
| Monsieur GAUDUBOIS Patrick | Madame REYNAL Sophie |
| Madame GAUVILLE-HERBET Cécile | Madame SIBILLE Elisabeth |
| Madame GLASTRA Delphine | Monsieur SICARD Bruno |
| Monsieur GUEDRAS Daniel | Madame TONDELLIER Viviane |

Ont donné pouvoir :

- Monsieur BOULANGER Damien à Madame Sophie REYNAL
 Monsieur CURTIL Benoit à Madame Véronique LUDMANN
 Monsieur GEOFFROY Rémi à Madame Magalie BENOIST
 Madame GORSE-CAILLOU Isabelle à Monsieur Sylvain LEFEVRE
 Monsieur LAPIE Dominique à Monsieur MÉLIQUE Jacky
 Madame LOZANO Michèle à Monsieur BATTAGLIA Alain
 Madame PALIN-SAINTE-AGATHE Martine à Madame SIBILLE Elisabeth
 Monsieur REIGNAULT Patrice à Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre
 Madame ROBERT Marie-Christine à Monsieur GAUDUBOIS Patrick
 Monsieur ROLAND Dimitri à Monsieur BLOT Laurent

Paraphes	
M	ES

Ne siégeait pas au Conseil Communautaire mais était représenté par son suppléant
Néant

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/2024

ID : 060-200066975-20240404-20_CC040424-DE

Étaient absents

Monsieur DIEDRICH Wilfried

Monsieur GRANZIERA Gilles

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 32 présents et 10 pouvoirs.
Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

EXPOSÉ DES MOTIFS**(Cf. Annexe)**

Madame la Vice-Présidente expose aux membres de l'Assemblée délibérante que conformément au débat d'orientation budgétaire adopté le 21 mars 2024, et au Budget Primitif 2024, le Conseil Communautaire est invité à voter les autorisations de programme et crédits de paiement des grands projets de la collectivité. Ces dernières instruites en décembre 2022 sont ajustées pour prendre en compte la part de travaux relatifs aux grands projets et l'ajustement des marchés en TTC.

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des autorisations de programme et les crédits de paiements sur l'exercice 2024 et les exercices à venir :

N° Autorisation de Programme (AP)	Libellé AP	Total AP votée en 2023	Révision AP 2024 (nouveau montant selon marché et avenants)	Cédits de Paiement 2023 consommés (CP)	Cédits de Paiement 2024 (CP)	Cédits de Paiement 2025 (CP)	Cédits de Paiement 2026 (CP)	Cédits de Paiement 2027 (CP) et au-delà
2023-1	Voies cyclables	1 096 015	4 200 000	52 508	1 223 000	1 150 000	860 000	914 492
2023-2	Terrains Familiaux Locatifs (TFL)	1 902 656		0	40 000	540 000	640 000	682 656
2023-3	Centre aquatique (AMO passation concession)	125 000	160 000	0	160 000	0		0
2023-4	Construction d'un bâtiment modulaire et acquisition d'une parcelle (MAM)	700 000	1 240 000	0	150 000	990 000	100 000	0
2023-5	Aménagement de l'office de tourisme	400 000		0	200 000	200 000		0
2023-6	Liaison ferroviaire	289 415		0	51 272	88 104	88 104	61 935

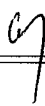

Après avoir entendu l'exposé,

DÉLIBÉRATION

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communautés de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Paraphes	
	

Vu la note explicative de synthèse présentée ci-dessus ;

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en place un pilotage des dépenses et recettes pluriannuelles de l'intercommunalité.

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/2024

Services et recettes pluriannuelles de
ID : 060-200066975-20240404-20_CC040424-DE



DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

Article 1 : D'ADOPTER les autorisations de programme et crédits de paiement suivants :

N° Autorisation de Programme (AP)	Libellé AP	Total AP votée en 2023	Révision AP 2024 (nouveau montant selon marché et avenants)	Cédits de Paiement 2023 consommés (CP)	Cédits de Paiement 2024 (CP)	Cédits de Paiement 2025 (CP)	Cédits de Paiement 2026 (CP)	Cédits de Paiement 2027 (CP) et au-delà
2023-1	Voies cyclables	1 096 015	4 200 000	52 508	1 223 000	1 150 000	860 000	914 492
2023-2	Terrains Familiaux Locatifs (TFL)	1 902 656		0	40 000	540 000	640 000	682 656
2023-3	Centre aquatique (AMO passation concession)	125 000	160 000	0	160 000	0		0
2023-4	Construction d'un bâtiment modulaire et acquisition d'une parcelle (MAM)	700 000	1 240 000	0	150 000	990 000	100 000	0
2023-5	Aménagement de l'office de tourisme	400 000		0	200 000	200 000		0
2023-6	Liaison ferroviaire	289 415		0	51 272	88 104	88 104	61 935

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

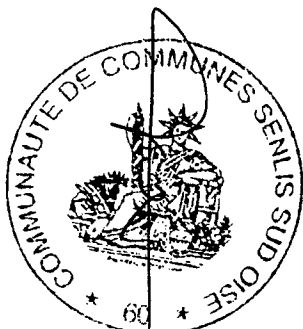
En Sous-Préfecture le : **19 AVR. 2024**

De la publication sur le site internet de la CCSSO : **19 AVR. 2024**

Fait à Senlis, le 17 avril 2024

Guillaume MARÉCHAL

Elisabeth SIBILLE



Président de la Communauté
de Communes Senlis Sud Oise

Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télécours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr